



Formulaire d'adhésion

1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Nouvelle adhésion

Renouvellement

Membre partenaire

Nom de l'organisation :

Nom du représentant : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Occupation : _____

Membre Associé

Nom de l'organisation (au besoin) :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Occupation : _____

Montant de l'adhésion : 20 \$

Paiement par :

Chèque à l'ordre de GéoMont

Dépôt direct :

Bénéficiaire : GéoMont

Institution financière : C. D. REGION ST-HYACINTHE

Numéro de la caisse : 815

Numéro de transit : 90044

Numéro de compte : 141799-7

L'adhésion (partenaire ou associé) est obligatoire pour participer aux partenariats de projets ou d'acquisition de données. De plus, le tarif horaire pour les non-membres est majoré de 5\$.

Cotisation annuelle 20\$

Membre partenaire

Personne morale, coopérative, municipalité, MRC, syndicat, association, ministère ou entités administratives de ce dernier, organisme public ou parapublic ou autre organisation ayant un mandat d'intérêt public et œuvrant en Montérégie.

Un membre partenaire est représenté par un seul délégué ayant le droit de vote aux assemblées. Il peut être élu au conseil d'administration et accéder aux postes d'officiers de l'Agence.

Membre associé

Personne physique œuvrant en Montérégie ou personne physique ou morale, agence, institution, regroupement, entreprise ou autre organisation n'œuvrant pas en Montérégie qui désire collaborer à la promotion des objectifs de l'Agence et à la réalisation de ses activités ou encore qui, par ses dons ou par ses services à titre gratuit, a apporté une contribution significative à l'Agence.

Un membre associé a droit d'assister aux assemblées des membres. Il a le droit de parole, mais n'a pas le droit de vote. Un membre associé ne peut pas être élu au conseil d'administration, ni accéder aux postes d'officiers de l'Agence; il peut cependant participer aux activités des divers comités.

Un membre associé peut être représenté par un délégué.

Toute adhésion est sujette à acceptation par le conseil d'administration de GéoMont